



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2023

Evolution du Système d'information RH (SIRH) de la Ville

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité est chargée, au travers de son Service du personnel, de développer une politique du personnel harmonisée, globale et cohérente pour les employées et employés de l'administration communale.

La gestion du personnel s'appuie sur un système d'information des ressources humaines (SIRH) composé de plusieurs briques logicielles. Le SIRH prend en charge les quelques 5'600 collaboratrices et collaborateurs fixes et 2'650 collaboratrices et collaborateurs temporaires engagé-e-s par la Ville.

Les principaux processus RH sont soutenus par l'ERP PeopleSoft¹ (Gestion administrative, paie, formation, évaluation, gestion des absences, libre-service employé, libre-service manager, etc.).

L'ERP PeopleSoft a été mis en place entre les années 2004 et 2008 pour la partie gestion administrative et paie. Son utilisation s'est étoffée au fil du temps et de nouveaux modules ont été mis à disposition afin de remplir les différents besoins liés à l'évolution de la pratique RH. De plus, d'autres outils ont été mis en place progressivement, afin de faciliter la gestion de différents processus RH, par le biais de divers systèmes applicatifs. La plupart de ces systèmes font l'objet d'un échange de données avec PeopleSoft.

Au fil du temps, la complexification des processus, mais également l'évolution des besoins en matière de gestion RH ont fait apparaître un besoin de renouvellement des applications utilisées, certaines n'étant plus adaptées aux exigences des processus, ou devenant obsolètes au niveau technique et/ou sécuritaire. En outre, il est récemment apparu que l'ERP PeopleSoft ne sera plus maintenu dans la version actuellement utilisée à la Ville par l'éditeur Oracle à horizon de huit ans.

¹ Le terme « ERP » est l'acronyme de « Entreprise Resource Planning » dont la traduction littérale est « Planification des ressources de l'entreprise ».

Compte tenu de l'imbrication des différentes applications utilisées et leur dépendance avec l'ERP PeopleSoft, il est donc indispensable de pouvoir faire évoluer le SIRH dans sa transversalité.

Compte tenu des enjeux tant humains que financiers liés à l'implémentation d'un nouvel ERP, il est primordial, en amont de toute acquisition, de procéder à un examen exhaustif des processus, des besoins et des contraintes. Cette étude doit définir les principales exigences et justifier l'acquisition d'un périmètre applicatif cohérent.

En outre, la diversité des solutions sur le marché impose de mener une étude sur les différentes variantes possibles, afin de pouvoir proposer l'outil le plus en adéquation avec les besoins de la Ville dans le prochain rapport-préavis.

Dans sa séance du 30 mars 2023 la Municipalité a approuvé une demande d'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 300'000.- permettant de couvrir les frais liés à cette étude comparative.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 24 avril 2023. Une communication est maintenant adressée au Conseil communal.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter